



litige avec mon syndicat

Par **Bennie1**, le **30/04/2021** à **21:02**

Bonjour,

j ai exerce pendant plus de 10 ans une multitude de responsabilites syndicales. (n etant pas salarié du syndicat)

Je souhaite faire une VAE dans le domaine du droit social , il m est demande une attestation de mon Organisation Syndicale (responsabilités exercées,mandats, etc) qui refuse de me la fournir. Que puis je faire ?

Par **P.M.**, le **30/04/2021** à **21:16**

Bonjour,

Il est possible que l'organisation syndicale estime que vous ne remplissez pas les conditions pour vous la délivrer, en dehors d'un recours judiciaire si cela ne peut pas s'arranger à l'amiable, je ne vois pas ce que vous pourriez faire...

Par **Bennie1**, le **01/05/2021** à **11:53**

Bonjour

A quelles conditions faites vous allusion , ce sont des responsabilites que j ai exercé et il m appartiendra aupres de l organisme certificateur de justifier les competences acquises, les travaux réalisés , etc ...

De quel droit peut on refuser de me fournir une attestation indiquant simplement les differents mandats exercés ?

Par **P.M.**, le **01/05/2021** à **13:26**

Bonjour,

En tout cas, si vous vouliez contester la décision, il faudrait que vous puissiez prouver les avoir exercés alors que vous parliez de responsabilités syndicales...

Par **Bennie1**, le **01/05/2021 à 18:04**

désolé mais vous racontez n importe quoi ... ; Le syndicat ne conteste pas les mandats dont certains ont été électifs (DP, CE notamment) . . . Mais ne veut pas me fournir d attestation ...

Par **P.M.**, le **01/05/2021 à 18:08**

Je ne vois pas en quoi je raconte n'importe quoi et en tout cas ce n'est pas sur un forum que vous pourrez obtenir l'attestation mais par un recours judiciaire si cela ne peut pas s'arranger à l'amiable comme indiqué dans ma première réponse...

Par **Bennie1**, le **01/05/2021 à 18:58**

tout ca pour ca merci

Par **miyako**, le **12/08/2021 à 18:43**

Bonjour,

Vous avez certainement des documents qui attestent que vous avez exercé des fonctions syndicales et avez suivi les formations syndicales nécessaires.Si c'est le même syndicat de bout en bout,je ne comprends pas ce refus .Normalement ce problème est de la compétence des UD .

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/08/2021 à 18:48**

Bonjour,

Il était temps au bout de 3 mois de réactiver ce sujet et que l'on comprenne ou pas le refus, ça ne donne pas la solution...